Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024			31/12/2023
Capital souscrit non appelé (I)	**Brut**	**Amort. Et Dépréc.**	**Net**	**Net**
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage inclus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	10,650	888	9,763	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financieres				
Total (II)	**10,650**	**888**	**9,763**	
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	78,169		78,169	19,870
DISPONIBILITES	3,631		3,631	27,179
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Total (III)	**81,800**		**81,800**	**47,049**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**92,450**	**888**	**91,562**	**47,049**
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				
(3) dont créances à plus d'un an				

Certifié conforme, La Présidence
Julian BUA VOCES



Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1,000	1,000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	2,040	2,040
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	44,009	55,049
Résultat de L'exercice	-5,487	-11,040
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Avances et acomptes		
Total des capitaux propres	**41,562**	**47,049**
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers	50,000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres Dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes	**50,000**	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	**91,562**	**47,049**

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants, et soldes crediteurs de banques et CCP

ABACUSEO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 12 RUE MABILLON
75006 PARIS
883 597 635 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20/06/2025

Le Président associé unique et propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la société ABACUSEO.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe le cas échéant) de l'exercice clos le 31/12/2024.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus au Président de sa gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Rémunération du Président ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, ainsi que les opérations traduites dans ces compte et résumées dans ce rapport. L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique a réalisé un résultat (déficitaire) sur l'exercice de (5,487) euros.

De plus, les bénéfices et réserves distribuable s'élèvent à :
- Autres réserves pour 0.00 euros ;
- Report à nouveaux pour 44,009 euros ;

Le bénéfice distribuable s'élève donc à un montant de 38,522 euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de (5,487) euros de la manière suivante :
- Au poste report à nouveaux débiteur pour (5,487) euros

Suite à l'affectation du résultat les autres réserves et report à nouveaux s'élèvent à :
- Autres réserves pour 0.00 euros ;
- Report à nouveaux pour 38,522 euros ;

L’associé unique, pour répondre aux prescriptions de l’article 243 bis du CGI, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	**Dividende global**	**Montant éligible à l’abattement de 40%**
31/12/2021	0 €	
31/12/2022	0 €	
31/12/2023	0 €	

Conformément à la loi, l’associé unique constate qu’aucun dividende n’a été distribué depuis les trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L’associé unique précise que les conventions visées à l’article L. 227-10 du code de commerce seront portées au registre des décisions de l’associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L’associé unique décide d’approuver la rémunération allouée au Président au cours de l’exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L’associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d’extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l’associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signature
L’associé unique

Julian BUA VOCES

